

Lors de la prochaine session parlementaire, votre parti appuierait-il les mesures suivantes? (Oui, non, aux conditions suivantes : n'hésitez pas à commenter) :

Saine alimentation

1. ***Adopter des mesures visant à contrer la commercialisation des aliments et boissons à faible valeur nutritive (à teneur élevée en sodium, sucre et gras saturés) auprès des moins de 13 ans.***

Oui, le Bloc Québécois a d'ailleurs voté en faveur du projet de loi C-252 sur la publicité envers les enfants. L'étude du projet de loi a démontré que le projet de loi va dans le même sens que les objectifs québécois et qu'il offrira davantage de protection pour les mineurs au Canada comme au Québec. Le projet de loi fixera par règlement une définition de taux sucres, de gras saturés ou de sodium dit excessif pour éviter toute confusion.

Assurance médicaments

1. ***Conclure rapidement les ententes bilatérales des provinces et des territoires avec le gouvernement fédéral afin de s'assurer de la mise en place de la première phase du programme national d'assurance médicaments comme prévu.***

Oui. En fait, le Bloc Québécois est favorable à une assurance-médicaments universelle, mais québécoise. Si le fédéral souhaite aller de l'avant avec une assurance-médicament, le Québec doit être compensé pour qu'il puisse bonifier son propre régime.

2. ***Élargir la liste nationale de médicaments assurés afin d'y inclure les médicaments d'ordonnance pour les maladies du cœur et l'AVC. Une première étape pourrait être l'ajout des médicaments pour les maladies du cœur et l'AVC fréquemment utilisés par les personnes atteintes de diabète.***

Le gouvernement du Québec a déjà, dans sa propre liste, les principaux médicaments contre le diabète et les maladies cardiovasculaires. Quant au gouvernement fédéral, le processus doit suivre son cours, cette double administration est l'exemple d'une possible inefficacité et confusion lorsque le gouvernement fédéral s'ingère dans les compétences du Québec.

Protection des jeunes contre la dépendance à la nicotine

1. ***Instaurer une interdiction complète des arômes, y compris de menthe et de menthol.***

Oui, absolument. Le Bloc Québécois est en faveur de limiter la distribution de produits de vapo tage aromatisés. Le Québec, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, Île du-Prince-Édouard, le Nunavut et les Teritoires du Nord-ouest ont tous des législations allant en ce sens. Toutefois, force est de constater que sans des législations semblables dans les autres provinces et au niveau fédéral, acheter des produits aromatisés reste très facile pour les consommateurs. En 2021, Santé Canada s'était engagé à limiter la distribution de produits de vapotage aromatisés, mais rien n'a été proposé devant le parlement en ce sens. Le Bloc Québécois appuierait une initiative législative allant dans cette direction qui respecte les champs de compétence du Québec et des provinces.

2. ***Faire passer à 21 ans l'âge légal minimum pour acheter des produits du tabac et de vapotage.***

La détermination de l'âge légal est une prérogative des provinces. Ainsi, comme pour les arômes, une négociation entre les provinces pourrait avoir lieu afin d'uniformiser les pratiques. Le Bloc Québécois est favorable à restreindre l'utilisation d'éléments séducteurs sur les produits de vapotage. L'augmentation rapide du nombre de jeunes qui pratiquent le vapotage au Canada devrait être une raison suffisante pour que le gouvernement fédéral se décide à légiférer en la matière au lieu de rester immobile comme il le fait depuis trop longtemps. La santé de nos jeunes devrait être une préoccupation des plus importantes pour le gouvernement canadien.

3. ***Ajuster annuellement la taxe sur les produits du tabac et de vapotage afin de tenir compte de l'inflation.***

Oui. Les taxes sont des outils de dissuasion, ils doivent le rester.

4. **Protéger la réglementation en vigueur sur les sachets de nicotine afin d'en restreindre l'accès aux jeunes, et veiller à ce que les nouveaux produits de nicotine n'alimentent pas la dépendance à la nicotine chez les jeunes.**

Oui. Le Bloc Québécois croit que Santé Canada doit être responsable d'émettre une homologation canadienne sur les produits de vapotage afin de réglementer et encadrer cette industrie. Nous croyons qu'un sommet pancanadien sur le vapotage doit être mis sur pieds afin de dégager des constats et des initiatives consensuelles pour protéger nos jeunes et les consommateurs de ces produits.

Prévention des arrêts cardiaques

1. **Financer des campagnes de sensibilisation publique concernant l'arrêt cardiaque et l'importance d'intervenir en pratiquant la RCR (réanimation cardiorespiratoire) et en utilisant un DEA (défibrillateur externe automatisé).**

Oui et non. Le Bloc Québécois croit que la prévention et la sensibilisation sauvent des vies. La prévention et l'installation de DEA relèvent du gouvernement du Québec, en collaboration avec les municipalités. Si le gouvernement fédéral souhaite s'impliquer, il peut très bien collaborer et financer les initiatives québécoises sans dédoubler les structures.

2. **Mettre en place des programmes de formation destinés au public sur la pratique de la RCR et l'utilisation d'un DEA.**

Oui et non. Le Bloc Québécois croit que la prévention et la sensibilisation sauvent des vies. La prévention et l'installation de DEA relèvent du gouvernement du Québec, en collaboration avec les municipalités. Si le gouvernement fédéral souhaite s'impliquer, il peut très bien collaborer et financer les initiatives québécoises sans dédoubler les structures.

3. **Accroître la disponibilité des DEA dans les lieux publics achalandés, les communautés rurales et les édifices de juridiction fédérale.**

Oui et non. Le Bloc Québécois croit que la prévention et la sensibilisation sauvent des vies. La prévention et l'installation de DEA relèvent du gouvernement du Québec, en collaboration avec les municipalités. Si le gouvernement fédéral souhaite s'impliquer, il peut très bien collaborer et financer les initiatives québécoises sans dédoubler les structures.

Promotion de la santé cardiaque et cérébrale des femmes

1. ***Financer des mesures visant à accroître les efforts de sensibilisation aux facteurs de risque et aux besoins propres aux femmes en matière de santé cardiaque et d'AVC. Ces mesures visent tous les groupes et secteurs, y compris le milieu de la santé, la direction et les politiques des systèmes de santé, le milieu de l'éducation et le grand public.***

Oui et non. Le Bloc Québécois croit que la prévention et la sensibilisation sauvent des vies. Si le gouvernement fédéral souhaite s'impliquer, il peut très bien collaborer avec les initiatives québécoises pour les aider dans leurs missions..